

**ASSISTANCE A L'ELABORATION ET
L'ANIMATION D'UNE ACTION
EXPERIMENTALE DE DEBARDAGE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME
LIFE TORTUE D'HERMANN**

**Site du Bois de Balançon – Forêt
communale du Luc (83)**

**CAHIER DES CLAUSES
ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES
PARTICULIERES**

**Maitre d'ouvrage : Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-
Côte d'Azur**

Rédaction : Joseph CELSE / CEN PACA – Octobre 2012



**Programme LIFE Tortue d'Hermann
LIFE08NAT/F/000475**

- PARTIE 1 -

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1.1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA)
890 Chemin de Bouenhoure Haut
13090 AIX EN PROVENCE

1.2. Correspondants

M. Antoine CATARD – CEN PACA Pôle Var
14 avenue Barbaroux
83340 Le Luc en Provence
Tel : 04 94 50 38 39 / 06 16 97 82 03
Courriel : antoine.catard@cen-paca.org

M. Joseph CELSE – CEN PACA Pôle Var
14 avenue Barbaroux
83340 Le Luc en Provence
Tel : 04 94 73 36 86 / 06 42 60 84 91
Courriel : joseph.celse@cen-paca.org

1.3. Objet du marché

La présente consultation concerne l'assistance d'une part à l'élaboration d'une action expérimentale de débardage (proposition de cahier des charges et évaluation du coût), d'autre part à l'animation d'une réunion publique de présentation de cette action.

En raison de l'importance portée à la perception extérieure de cette action, le prestataire devra être un professionnel de la forêt devant justifier de son activité professionnelle liée à l'exploitation et la gestion forestière.

1.4. Type de marché de travaux

Le présent marché est de type « prestation de service ».

1.5. Prestations divisées en lots

Le présent marché n'est pas divisé en lots.

1.6. Phasage de la prestation

L'assistance est prévue en deux phases distinctes :

- assistance à l'élaboration du cahier des charges (proposition de cahier des charges) et chiffrage : novembre-décembre 2012,
- assistance à l'animation de la réunion publique de présentation de l'action expérimentale : date non encore fixée (*a priori* courant l'automne-hiver 2012-2013).

1.7. Délai et pénalités

Le délai de l'assistance est d'environ 2 mois (rendu attendu pour le 15 janvier 2013 au plus tard) pour la proposition d'un cahier des charges et son chiffrage. La réunion publique de présentation de l'action n'est à ce jour pas encore programmée mais devrait être réalisée au cours de l'automne-hiver 2012-2013.

NB : Une demande d'autorisation auprès de la Commission Européenne (principal financeur du programme LIFE) est en cours ; aucune commande ne sera effectuée avant l'obtention de cette autorisation.

Les pénalités applicables en cas de retards d'exécution des prestations de services (hors réunion) par l'opérateur économique retenu comme titulaire du marché, seront calculées par application de la formule suivante :

$$P = (V \cdot R) / 100$$

Dans laquelle :

P = montant des pénalités, cette valeur est égale à la valeur des prestations en retard ou, exceptionnellement de l'ensemble des prestations, si le retard de livraison d'une partie rend l'ensemble inutilisable. Cette valeur est celle des prix figurant au marché éventuellement actualisés, mais non révisés ;

V = valeur pénalisée ;

R = Nombre de jours de retard.

1.8. Modalités de paiement

Le paiement sera effectué par virement bancaire à hauteur de 30% à l'enclenchement de la mission d'assistance (avance) et de 70% à la livraison de la prestation (réunion publique), ce au *pro rata* du coût de la prestation.

Les factures afférentes au marché seront établies en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les noms, n° Siret et adresse du créancier,
- le numéro et la date du marché, ainsi que le cas échéant, la date et le numéro du bon de commande,
- le descriptif du marché (désignation des prestations exécutées et date de réception),

- le montant T.T.C.,
- la mention du programme LIFE Tortue d'Hermann : « Programme LIFE Tortue d'Hermann LIFE08NAT/F/000475 ».

Les pénalités éventuelles dont le titulaire du marché est redevable seront réglées par pré-compte au moyen de retenues sur les paiements devant intervenir à son profit.

Si le titulaire du marché ne dispose pas d'un compte bancaire en France, les frais de virement sur un compte à l'étranger sont à sa charge.

Le CEN PACA procèdera aux vérifications et rectifications des termes de la facture lui étant transmise, en faisant apparaître les avances à rembourser, les pénalités, les primes ou réfections éventuelles.

1.9. Langue de rédaction et monnaie utilisée

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

1.10. Groupement d'opérateurs économiques

Dans le cas d'une sous-traitance, les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat (cf. article 1.11) concerneront également le sous-traitant. Par ailleurs la déclaration de sous-traitance (DC4) devra être jointe au dossier de réponse.

1.11. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Les candidats devront justifier de leurs qualités et capacités en exposant les points suivant :

- Références dans le domaine d'activité requis : exploitation/gestion forestière, débardage, génie écologique ;
- Références de maîtrise d'ouvrage et/ou rédaction de CCTP relatif à l'exploitation/gestion forestière, débardage, génie écologique ;
- Références éventuelles en animation de réunions, débats, conférences ;
- Qualification du personnel.

NB : Le candidat devra s'engager à respecter le CCTP (partie 2 du présent document de consultation) dans son intégralité. Ce CCTP devra ainsi être retourné signé et paraphé dans son intégralité avec la proposition du candidat.

1.12. Critères d'attribution

L'attribution du marché sera effectuée selon l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Le prix des prestations (50 %) : les prix devront être donnés en HT et TTC. Toute proposition ne faisant apparaître que les prix HT ne sera pas retenue.
- Qualité du mémoire technique (50 %) :
 - mode opératoire dans le respect du cahier des charges (avec détail du temps de travail par poste envisagé et par phase),
 - expérience professionnelle en exploitation/gestion forestière, débardage, génie écologique,
 - expérience en maîtrise d'ouvrage et/ou rédaction de CCTP relatif à l'exploitation/gestion forestière, débardage, génie écologique,
 - expérience éventuelle en animation de réunions, débats, conférences,
 - qualification du personnel.

Tous ces critères seront appréciés sur la base des documents transmis par le candidat lors de sa soumission, à charge pour celui-ci d'apprécier l'opportunité de communiquer au CEN PACA d'autres pièces utiles et plus explicites sur les différents éléments de sélection ci-dessus évoqués, à l'instar d'un mémoire technique détaillé.

1.13. Assurances

Le titulaire du présent du marchés, et le ou les sous-traitants de ce titulaire, devront justifier au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la garantie d'une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de responsabilité civile (RC) qu'ils encourent vis-à-vis des tiers et du pouvoir adjudicateur en cas d'accident ou de tous dommages causés à l'occasion de l'exécution des marchés conclus sur la base du présent accord-cadre.

L'attestation devra être transmise au CEN PACA dans un délai maximum de 10 jours francs à compter de la date de réception de la notification du présent marché à son titulaire.

1.14. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au 09 novembre 2012 à 17h00.

1.15. Lieu de remise des offres

Les offres sont à remettre au pôle Var du CEN PACA (par courrier ou en main propre), adressées à :

Antoine CATARD – CEN PACA

14 avenue Barbaroux

83340 Le Luc en Provence

1.16. Modalité d'obtention des dossiers de consultation

Les demandes de dossier seront faites par courrier, télécopie ou email auprès de :

CEN PACA – Pôle Var

14 avenue Barbaroux

83340 Le Luc en Provence

Tel / Fax : 04 94 73 36 86

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Antoine CATARD – CEN PACA : 04 94 50 38 39 – 06 16 97 82 03 – antoine.catard@cen-paca.org

Joseph CELSE – CEN PACA : 04 94 73 36 86 – 06 42 60 84 91 – joseph.celse@cen-paca.org

1.17. Modalités de transmission des candidatures et offres

Les dossiers de candidature, doivent être transmis au CEN PACA par tout moyen assurant date certaine de réception et une totale confidentialité de son contenu : par voie postale par lettre recommandée avec avis de réception, ou déposé contre récépissé, à l'adresse citée ci-dessus.

Les propositions doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées à l'article 1.14. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

1.18. Date d'envoi du présent avis à la publication

La date d'envoi du présent avis à la publication est le 22 octobre 2012.

- PARTIE 2 -

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1. Objet du marché

La présente consultation concerne l'assistance d'une part à l'élaboration d'une action expérimentale de débardage (proposition de cahier des charges et évaluation du coût), d'autre part à l'animation d'une réunion publique de présentation de cette action.

En raison de l'importance portée à la perception extérieure de cette action, le prestataire devra être un professionnel de la forêt devant justifier de son activité professionnelle liée à l'exploitation et la gestion forestière.

2.2. Contexte

➔ Contexte de la présente consultation

Dans le cadre du programme LIFE Tortue d'Hermann, le CEN PACA est maître d'ouvrage d'une action expérimentale visant à évaluer l'impact du débardage de Pins pignon issus de plantations sur l'habitat d'espèce de la Tortue d'Hermann.

L'intervention forestière expérimentale permettant d'effectuer cette évaluation aura lieu sur le site du Bois de Balançon, en forêt communale du Luc (83).

A ce titre, le CEN PACA lancera prochainement une consultation pour ces travaux forestiers expérimentaux. Avant de lancer ce marché, le CEN PACA souhaiterait associer une structure professionnelle de l'exploitation/gestion forestière à l'élaboration du cahier des charges ainsi qu'à l'animation d'une réunion publique d'information relative à cette action expérimentale (objet du présent marché). Cette réunion, bien que publique, sera davantage ciblée sur les acteurs de la forêt tels que propriétaires forestiers, communes et élus, chasseurs, etc.

➔ Contexte de l'action expérimentale de débardage

L'exploitation forestière traditionnelle réalisée à l'aide de porteurs forestiers classiques n'est généralement pas compatible avec l'enjeu que constitue la Tortue d'Hermann. Malgré cela des adaptations sont possibles, notamment quant aux méthodes de débardages pouvant être mises en œuvre lors d'éclaircies ou dépressages. Parmi les différentes techniques de débardage que nous avons pu recenser, certaines impactent moins le milieu que d'autres. Il est ainsi envisagé d'évaluer l'impact sur le milieu naturel des méthodes de débardage parmi celles étant *a priori* de moindre impact pour la Tortue d'Hermann. L'objectif *in fine* est ici de connaître et faire connaître les méthodes de débardage les plus compatibles avec la conservation de la Tortue d'Hermann. Les méthodes retenues devront être pleinement reproductibles notamment en termes de faisabilité technique et de coût. Ces méthodes seront présentées dans le guide de gestion de l'habitat de la Tortue d'Hermann produit dans le cadre du programme LIFE Tortue d'Hermann.

2.3. Descriptif de l'assistance

L'assistance portera sur deux volets importants de l'action expérimentale de débardage :

- l'élaboration d'un cahier des charges technique,
- la co-animation de la réunion publique d'information.

NB : La proposition devra, pour chacun de ces volets, mentionner le détail du ou des postes prévus, leur durée et leur coût.

Elaboration du cahier des charges

Il est attendu ici une proposition de cahier des charges technique de type CCTP tel qu'il pourrait être publié en vue de la consultation pour les travaux expérimentaux qui suivront.

Ce cahier des charges devra *a minima* présenter :

- les différentes techniques de débardage qui devront être proposées (au moins 4) ; il est à noter ici que seules les méthodes *a priori* de moindre impact pour la Tortue d'Hermann pourront être proposées,
- le schéma de coupes qui devra être pratiqué (sélections des arbres par ligne) dans un souci de meilleure représentativité des pratiques d'exploitation ou gestion forestière locales (plaine et massif des Maures essentiellement) ; à noter que ce schéma de coupe devra être établi en accord avec le gestionnaire du bois, l'ONF, et son document d'aménagement en cours de validité,
- la définition des zones du Bois de Balançon les plus appropriées en fonction des méthodes à expérimenter, de la faisabilité d'évaluation et également des données de présence de tortues (les secteurs les plus exploités par l'espèce étant bien sûr à éviter),
- une évaluation des coûts de chaque méthode et phase d'intervention en vue de fixer le budget alloué aux travaux expérimentaux (prestation).

L'assistance sur ce volet technique devra prévoir des échanges avec le CEN PACA et l'ARPE de sorte que le cahier des charge soit correctement dimensionné et donc réaliste (tant sur le plan technique que financier) afin d'éviter tout infructueux. De même, des échanges seront à prévoir avec le gestionnaire du bois communal, l'ONF, afin de rester en cohérence avec la gestion du site.

Il est à noter qu'une évaluation des méthodes de débardage aura lieu pendant et après ces travaux expérimentaux. A ce titre, les techniques proposées devront être compatibles (opérabilité technique, évaluation financière, facilité de mise en œuvre) avec cette évaluation. Des échanges seront à prévoir avec les partenaires scientifiques du programme LIFE, l'EPHE et la SOTPOM.



Co-animation de la réunion publique d'information

Il est attendu ici l'assistance d'un professionnel de l'exploitation et/ou gestion forestière pour l'animation de la réunion publique d'information relative à l'action de débardage expérimentale.

L'appui d'un professionnel de la forêt permettra d'argumenter les choix effectués dans l'élaboration du cahier des charges technique de l'action et de favoriser le transfert d'expérience auprès des professionnels de la forêt.

La date de cette réunion n'est pas encore fixée à l'heure actuelle mais devrait probablement avoir lieu dans l'automne-hiver 2012-2013.

SIÈGE SOCIAL :

CEN PACA
890, chemin de
Bouenhoure Haut
13090 - Aix-en-Provence
Tél. +33 (0)4 42 20 03 83
Fax. +33 (0)4 42 20 05 98

www.cen-paca.org

CODE APE : 9104 Z
N° SIRET : 340 747 047 00025

Membre de la
Fédération des
Centres de
Nouveaux
Entrepreneurs